



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 20674

Nom ou dénomination : A.M.ELITE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2017 sous le numéro de dépôt 91765

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-09-2017

N° DE DEPOT : 2017R091765

N° GESTION : 2017B20674

N° SIREN :

DENOMINATION : A.M.ELITE

ADRESSE : 37 avenue Raymond Poincaré 75016 Paris

DATE D'ACTE : 02-08-2017

TYPE D'ACTE : Acte

NATURE D'ACTE : Liste des souscripteurs

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

BULLETIN DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS

LES SOUSSIGNES

Monsieur ANTHONY MANGIAPANE

Demeurant 37 Avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

Né le 12 AVRIL 1993 à FORBACH (57)

De nationalité Française

APPORTEUR DE 415 ACTIONS DE DIX EUROS

Libéré intégralement

Monsieur MANGIAPANE Guiseppe

Demeurant 1 rue de la Pépinière 57540 PETITE ROSELLE

Né le 15 JUILLET 1964 à FAREBERSVILLER (57)

De nationalité Française

APPORTEUR DE 85 ACTIONS DE DIX EUROS

Libéré intégralement

Le présent état qui constate la souscription de 500 actions de DIX (10) euros chacune de la société A.M ELITE en cours de création ayant son siège social 37 Avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS ainsi que le versement de la somme de CINQ MILLE EUROS

(5000 €) correspondant à la libération intégrale du nominal desdites actions, est certifié exact et véritable par les actionnaires

LU ET APPROUVE

Les actionnaires

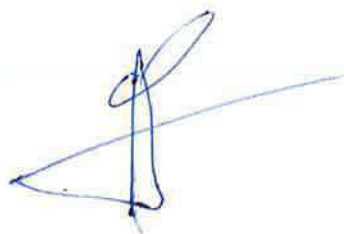
LU ET APPROUVE

Monsieur ANTHONY MANGIAPANE



LU ET APPROUVE

Monsieur MANGIAPANE Guiseppe



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-09-2017

N° DE DEPOT : 2017R091765

N° GESTION : 2017B20674

N° SIREN :

DENOMINATION : A.M.ELITE

ADRESSE : 37 avenue Raymond Poincaré 75016 Paris

DATE D'ACTE : 02-08-2017

TYPE D'ACTE : Certificat

NATURE D'ACTE : Attestation bancaire



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, **AUDREY MEMIN**
agissant en qualité **CONSEILLER CLIENTELE PROFESSIONNELS**
du **CREDIT LYONNAIS**, société anonyme au capital de 1.847.860.375 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **850,00** euros
(**HUIT CENT CINQUANTE EUROS 850 €**) (*Lettres et chiffres*)
par ~~chèque(s)~~ / virement (s) (*) émis par
Monsieur GIUSEPPE MANGIAPANE

Né(e) le **15/07/64** à **FAREBERSVILLER**
et demeurant

37 AVENUE RAYMOND POINCARE
75016 PARIS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) **A.M. ELITE**
société **SAS** (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :
37 AVENUE RAYMOND POINCARE
75016 PARIS

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société **A.M. ELITE** ~~en formation~~ /
souscriptions du capital ».

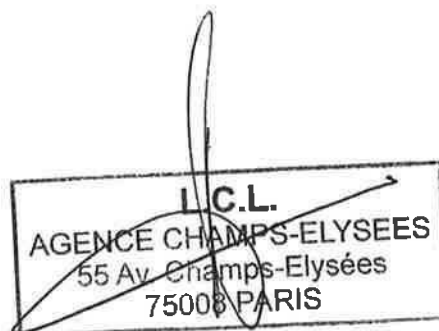
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / ~~l'article L 223-7 du code de~~
~~commerce (SARL, EURL)~~] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A **PARIS**
Le **02/08/17**

(*) rayer les mentions inutiles





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, AUDREY MEMIN
agissant en qualité CONSEILLER CLIENTELE PROFESSIONNELS
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 1.847.860.375 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 4.150,00 euros
(QUATRE MILLE CENT CINQUANTE EUROS 4150 €) (Lettres et chiffres)
par ~~chèque(s)~~ / virement (s) (*) émis par

Monsieur ANTHONY MANGIAPANE

Né(e) le 12/04/93 à FORBACH
et demeurant

37 AVENUE RAYMOND POINCARE
75016 PARIS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) A.M. ELITE
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :
37 AVENUE RAYMOND POINCARE
75016 PARIS

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société A.M. ELITE
souscriptions du capital ».

~~en formation /~~

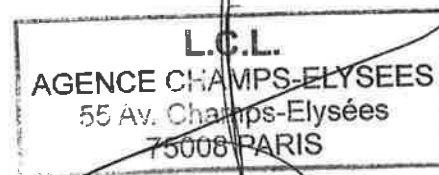
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l' article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
~~commerce (SARL, EURL) (*)~~].

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A PARIS
Le 02/08/17

(*) rayer les mentions inutiles



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-09-2017

N° DE DEPOT : 2017R091765

N° GESTION : 2017B20674

N° SIREN :

DENOMINATION : A.M.ELITE

ADRESSE : 37 avenue Raymond Poincaré 75016 Paris

DATE D'ACTE : 01-09-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de président

A.M. ELITE

S.A.S AU CAPITAL DE 5 000,00 EUROS

**Siège Social : 37 avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21.09.2017

NOMINATION DU PRESIDENT

APPROBATION DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRESIDENT ET LES ACTIONNAIRES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'An deux mille dix-sept et le

Les actionnaires de la **Société A.M. ELITE**, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est situé 37 avenue Raymond Poincaré – 75016 PARIS, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale, d'un commun accord entre eux à l'issue de la signature des Statuts de la Société au siège social.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Giuseppe MANGIAPANE.

Sont présents :

- **Monsieur MANGIAPANE Anthony**
- **Monsieur MANGIAPANE Giuseppe** MG

en leur qualité d'actionnaires fondateurs de la Société, représentant au total les 500 actions détenues et réunies.

En conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur Giuseppe MANGIAPANE rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Nomination du Président
- Approbation des actes accomplis par le Président et les actionnaires pour le compte de la Société en formation

Monsieur le Président fait valoir en effet que, consécutivement à la signature des statuts de la Société établis par acte sous seing privé en date de ce jour, il convient de passer à la nomination du Président.

Il propose de faire élire :

- **Monsieur MANGIAPANE Anthony**

A la suite de quoi, il invite les actionnaires à délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

La discussion est alors ouverte et diverses observations sont échangées.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne présentement comme Président :

- **Monsieur MANGIAPANE Anthony**
Né le 12 avril 1993 à FORBACH (57)
De nationalité française
Profession : Gérant de Société
Célibataire
Demeurant 37 avenue Raymond Poincaré à 75016 PARIS

Monsieur MANGIAPANE Anthony est présentement nommé Président pour une durée indéterminée.

Le Président aura tous les pouvoirs prévus par la Loi ainsi que ceux régis par les Statuts.

Monsieur MANGIAPANE Anthony déclare en avoir pris préalablement connaissance et accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incapacité ni condamnation susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires de la Société en formation déclare approuver les actes ci-après entrepris pour le compte de la Société en formation.

- Dépôt des fonds constituant le capital social de la Société par actions simplifiée A.M. ELITE auprès de la Banque LCL PARIS 16 avenue Marceau
- Choix d'un Conseil, Avocat à la Cour, et rémunération de ses honoraires, ainsi que de tous intervenants désignés par lui, dont le formaliste chargé des publications légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les formalités requises par la Loi à la suite de la nomination du Président seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Cabinet A.C.CW. 92 avenue Niel – 75017 PARIS, lequel pourra se substituer tout Mandataire de son choix.

En outre, elle confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légales et notamment le dépôt de publicité.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il est dressé présent procès-verbal qui est signé après lecture par les actionnaires et par le pourvu de fonction pour acceptation.

Fait à PARIS,

Le ..01..(09/11) 2017

- Monsieur MANGIAPANE Anthony



- Monsieur MANGIAPANE Giuseppe

